



Travaux sur la route cantonale Le Muids

Arzier-Le Muids, 21 mai 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du CSI Le Bix, il est nécessaire de réaliser également l'accès routier. Etant sur une route cantonale, nous avons requis les autorisations nécessaires, notamment celle de la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud. Malgré les travaux prévus sur la route Blanche, les services cantonaux ont autorisé nos propres travaux sans mesure complémentaire.

Le premier jour de la fermeture de la route Blanche, nous avons constaté en fin de journée d'interminables embouteillages dus aux feux de travaux à Le Muids et au report de la charge du trafic sur notre commune. Cette situation n'étant tout simplement pas acceptable, nous avons, dès le mardi matin, entamé de nombreuses discussions et recherché des solutions alternatives avec la direction du chantier du CSI Le Bix, les services cantonaux et communaux.

Afin d'éviter que la situation ne se reproduise, nous avons engagé, dès mardi après-midi, une entreprise pour que la circulation alternée à Le Muids soit gérée, aux heures de pointes, de manière fine et adaptée au flux de véhicules et réduire autant que possible l'attente.

Une rencontre avec tous les services cantonaux et communaux s'est tenue mercredi matin sur place pour faire le bilan des ces premières mesures. Il ressort que le temps d'attente était largement inférieur à celui de lundi et que, même si l'attente ne peut être supprimée totalement, les mesures prises produisent des résultats satisfaisants. Elles seront donc maintenues toute la durée des travaux.

En parallèle, sachant que de nombreux automobilistes impatients recherchent des itinéraires alternatifs, nous avons décidé, pour des questions de sécurité, de mettre au chemin de la Petolière et à l'entrée du village de Le Muids un panneau provisoire indiquant « bordiers autorisés ». Enfin, nous avons demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles de respect de ces mesures dès ce mercredi 20 mai 2026, ainsi qu'au chemin des Pins et à la rue du Village à Arzier. Ces mesures se veulent d'abord préventives mais toute infraction sera sanctionnée. Il en est de même pour le respect de la vitesse, notamment dans la zone 30 km/h au centre du village de Le Muids.

Nous espérons vivement que ces mesures seront de nature à améliorer considérablement la situation et vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour éviter tant que possible les désagréments causés par ces travaux. Ainsi, il est tout à fait possible que les mesures évoluent en fonction des besoins et des constats que nous ferons.

Pour toutes questions complémentaires à ce sujet, Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal, se tient à votre disposition au 079 / 560 73 00 ou par courriel à frederic.guilloud@arzier.ch.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre patience, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité